



Extrait du registre des délibérations

Commune de **POISVILLIERS**

Département d'Eure et Loir

Séance du lundi 26 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 26 juin, à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie BOURGEOT, maire.

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 11

En exercice : 11

Qui ont pris part au vote : 8

Présents : Mme Marie BOURGEOT, M. Fabrice DIEU (1^{er} adjoint), M. Thierry PASCAL (2^{ème} adjoint), Mme Fabienne DUPIN (3^{ème} adjoint), M. Philippe BRUCH, M. Bruno DEHAYE, M. Jérôme PIRIOU,

Absents excusés : Mme Elodie CADIOU, Mme Stéphanie JEULIN, Mme Corinne RIGAUD (pouvoir à M. Philippe BRUCH)

Secrétaire de séance : Philippe BRUCH

Date de la convocation : 20 juin 2023

Date d'affichage : 20 juin 2023

Objet de la délibération : CHARTRES METROPOLE CLECT du 25 janvier 2023 « Parc et piscine des Vauroux »

Madame le Maire rappelle que :

Par courrier dématérialisé en date du 31 janvier 2023, le président de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a adressé à la commune de Poisvilliers sa décision du 25 janvier 2023 concernant l'évaluation du transfert de la compétence du « Parc et piscine des Vauroux ».

Il revient à notre conseil municipal de se prononcer sur cette décision ci-annexée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

-APPROUVE la décision de la CLECT du 25 janvier 2023 ayant pour objet l'évaluation du transfert de la compétence du « Parc et piscine des Vauroux ».

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Fait à Poisvilliers, le 26 juin 2023

Le Maire, Marie BOURGEOT

